BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
GEP RAA
16 chemin du Jubin
BP 26
69571 DARDILLY Cedex

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 25133660/S4/1/AM-RTV_V1

Rédigé le : 02/07/2026

Référence au programme de travaux :
CONTRAT - 2025 PONCTUEL - URSSAF - DIVERS SITES - DIAGNOSTICS AMIANTE AVANT TRAVAUX Q-1946043 - 0797854 réalisé le 20/01/2025 par Aurélien THIBOUD

DONNEUR D'ORDRE

URSSAF RHONE ALPES

AURELIEN THIBOUD
1 RUE DES ALLIES
38000 GRENOBLE

SITE D'INTERVENTION

URSSAF RHONE ALPES

10 RUE DES CHAMPAGNES
73290 LA MOTTE SERVOLEX

Latitude : 45.589500 / Longitude : 5.884800

Date(s) d'intervention(s) :
Le 08/09/2025 ; Le 22/06/2026



SYNTHESE DE CONCLUSION

SANS AMIANTE repéré

OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Laurent GREGIS	Diagnostiqueur immobilier	Certification N° 20-1167	Laurent GREGIS

Le présent rapport comporte 26 pages, dont 15 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

Copyright BUREAU VERITAS

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION **3**
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre 3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage 3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage 4

2. CONCLUSIONS **5**
2.1. Obligations réglementaires 6

3. INFORMATIONS GENERALES **7**
3.1. Immeuble bâti objet de la mission 7
3.2. Parties prenantes 7

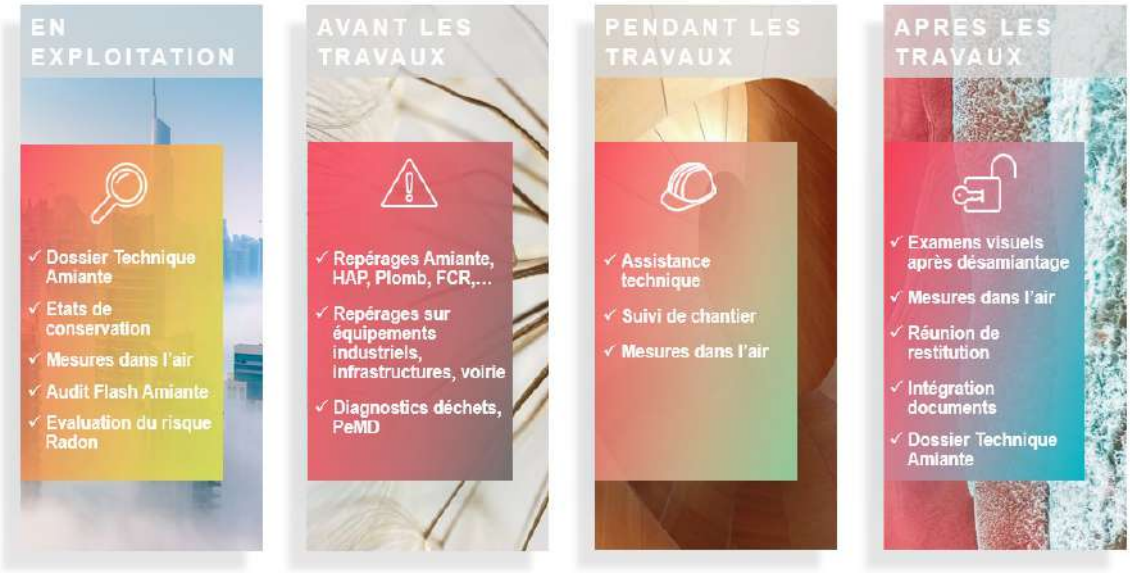
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE **7**
4.1. Références réglementaires 7

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE **8**
5.1. Date(s) de visite(s) 8
5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020 8
5.3. Conditions spécifiques 8
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite 8

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE **9**
6.1. Matériaux et produits repérés 9

7. ANNEXES **12**
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées 12
7.2. Photos prélèvements 13
7.3. Attestation d'assurance 16
7.4. Certificat de compétence 18
7.5. Croquis de repérage 19
7.6. Rapport d'analyse du laboratoire 26

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Remplacement de la cabine d'ascenseur allant du R-1 au R+3

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
03 - Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Coffrages perdus, Enduits lissage/ragréage murs, Enduits projetés murs, Enduits projetés/talochés murs, Flocages murs, Fourreaux, Joints coupe-feu, Joints d'assemblage, Joints de dilatation, Peinture murs, Revêtements durs
07 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	
Cloisons palière monte-charges	Panneaux
Cloisons palières ascenseur	
Convecteurs électriques	Calorifugeages
Equipements	
Matériel en machinerie ascenseur	Eléments anti arcs électriques, Freins d'ascenseurs, Joints plats, Tresses
Matériel en machinerie escalier mécanique	Eléments anti arcs électriques, Joints plats, Tresses
Matériel en machinerie monte-charges	Eléments anti arcs électriques , Joints plats, Tresses
Parois des ascenseurs	Calfeutrement mur/plancher, Colles, Isolants, Joints, Panneaux décoratifs , Plaques
Parois des escaliers mécaniques	Calfeutrement mur/plancher, Colles, Isolants, Joints, Panneaux décoratifs , Plaques
Parois des monte-charges	Calfeutrement mur/plancher, Colles, Isolants, Joints, Panneaux décoratifs , Plaques
Portes palière ascenseur	Panneaux

1.3. Périmètre de repérage défini par l’opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

Cabine d'ascenseur + Trémie

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : URSSAF RHONE ALPES
10 RUE DES CHAMPAGNES
73290 LA MOTTE SERVOLEX

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
URSSAF RHONE ALPES	Administrations, bureaux	IGH et ERP de la 1ère et la 2ème catégorie	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non-communiqué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
AURELIEN THIBOUD	Donneur d'ordre	URSSAF RHONE ALPES	1 RUE DES ALLIES 38000 GRENOBLE	04 72 09 81 51 - 07 61 91 81 16
Aurélien THIBOUD	Propriétaire	URSSAF RHONE-ALPES	6 RUE DU DIX NEUF MARS 1962 69200 VENISSIEUX	+33 7 61 91 81 16 - aurelien.thiboud@urssaf.fr

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Le 08/09/2025
Le 22/06/2026

5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation…)

5.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
CONTRAT - 2025 PONCTUEL - URSSAF - DIVERS SITES - DIAGNOSTICS AMIANTE AVANT TRAVAUX	Aurélien THIBOUD	20/01/2025	Q-1946043 - 0797854	/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Machinerie ascenseur	Plafonds	Enduits projetés/talochés plafonds	Ciment	Blanc	4	P5* N	/	AN	/	Non
	Plafonds	Enduits projetés/talochés plafonds	Ciment	Blanc	4	P6 N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés/talochés murs	Ciment	Blanc	3	P3* N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés/talochés murs	Ciment	Blanc	3	P4 N	/	AN	/	Non
	Equipements	Peintures	Décoratif	Vert	2	P1* N	/	AN	/	Non
	Equipements	Peintures	Décoratif	Vert	2	P2 N	/	AN	/	Non
	Matériel en machinerie ascenseur	Freins d'ascenseurs	Dur	/	5	P7* N	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Machinerie ascenseur	Matériel en machinerie ascenseur	Freins d'ascenseurs	Dur	/	5	P8 N	/	AN	/	Non
R+2 -> Couloir	Faux plafonds	Panneaux	Laine de verre	/	9	P16* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Moquettes	/	Noir	6	/	/	MA	marquage matériaux dalle moquette de 2022	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés/talochés murs	Ciment	Blanc	3	Idem P 3	/	AN	/	Non
R+2 -> Gaine ascenseur	Portes	Peintures	Décoratif	Vert	7	Idem P 10	/	AN	/	Non
R+1 -> Couloir	Faux plafonds	Panneaux	Laine de verre	/	9	P15 N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Moquettes	/	Noir	6	/	/	MA	marquage matériaux dalle moquette de 2022	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés/talochés murs	Ciment	Blanc	3	Idem P 3	/	AN	/	Non
R+1 -> Gaine ascenseur	Portes	Peintures	Décoratif	Vert	7	P10* N	/	AN	/	Non
Rdc -> Couloir	Revêtements de sol	Colles carrelage	Ciment	/	8	P13* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Colles carrelage	Ciment	/	8	P14 N	/	AN	/	Non
	Faux plafonds	Panneaux	Laine de verre	/	9	Idem P 16	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés/talochés murs	Ciment	Blanc	3	Idem P 3	/	AN	/	Non
Rdc -> Gaine ascenseur	Portes	Peintures	Décoratif	Vert	7	Idem P 10	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Sous sol -> Couloir	Plafonds	Enduits projetés/talochés plafonds	Ciment	Blanc	4	P12 N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés/talochés murs	Ciment	Blanc	3	P11 N	/	AN	/	Non
Trémie	Portes	Peintures	Décoratif	Vert	7	P9 N	/	AN	/	Non

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS.
Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
Machinerie ascenseur	/
R+2	/
R+2 -> Couloir	/
R+2 -> Gaine ascenseur	/
R+1	/
R+1 -> Couloir	/
R+1 -> Gaine ascenseur	/
R+1 -> Cabine ascenseur	/
Rdc	/
Rdc -> Couloir	/
Rdc -> Gaine ascenseur	/
Sous sol	/
Sous sol -> Couloir	/
Sous sol -> Gaine ascenseur	/
Trémie	/

7.2. Photos prélèvements

P1	ZPSO 2
Machinerie ascenseur	
	
Equipements -> Peintures	

P2	ZPSO 2
Machinerie ascenseur	
	
Equipements -> Peintures	

P3	ZPSO 3
Machinerie ascenseur	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés/talochés murs	

P4	ZPSO 3
Machinerie ascenseur	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés/talochés murs	

P5	ZPSO 4
Machinerie ascenseur	
	
Plafonds -> Enduits projetés/talochés plafonds	

P6	ZPSO 4
Machinerie ascenseur	
	
Plafonds -> Enduits projetés/talochés plafonds	

P7	ZPSO 5
Machinerie ascenseur	
	
Matériel en machinerie ascenseur -> Freins d'ascenseurs	

P8	ZPSO 5
Machinerie ascenseur	
	
Matériel en machinerie ascenseur -> Freins d'ascenseurs	

P9	ZPSO 7
Trémie	
	
Portes -> Peintures	

P10	ZPSO 7
R+1 -> Gaine ascenseur	
	
Portes -> Peintures	

P11	ZPSO 3
Sous sol -> Couloir	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés/talochés murs	

P12	ZPSO 4
Sous sol -> Couloir	
	
Plafonds -> Enduits projetés/talochés plafonds	

P13	ZPSO 8
Rdc -> Couloir	
	
Revêtements de sol -> Colles carrelage	

P14	ZPSO 8
Rdc -> Couloir	
	
Revêtements de sol -> Colles carrelage	

P15	ZPSO 9
R+1 -> Couloir	
	
Faux plafonds -> Panneaux (Liste A)	

P16	ZPSO 9
R+2 -> Couloir	
	
Faux plafonds -> Panneaux (Liste A)	

7.3. Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic mérule

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Allianz

Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signed by: LORENZO BATTISTI
EMail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 23-12-2025 10:46:58
IP address: 165.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

7.4. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat attribué à

Laurent GREGIS

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Termites metropole	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	21/10/2020	20/10/2027
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	21/10/2020	20/10/2027
Gaz	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	21/10/2020	20/10/2027
Électricité	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	27/11/2020	26/11/2027
Amiante avec mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	27/11/2020	16/11/2027
Amiante sans mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	27/11/2020	26/11/2027

Date : 20/10/2025
Numéro du certificat : **28827203**

Samuel DUPRIEU - Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus. Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Cliquez ici pour vérifier la validité de ce certificat.
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS

7.5. Croquis de repérage

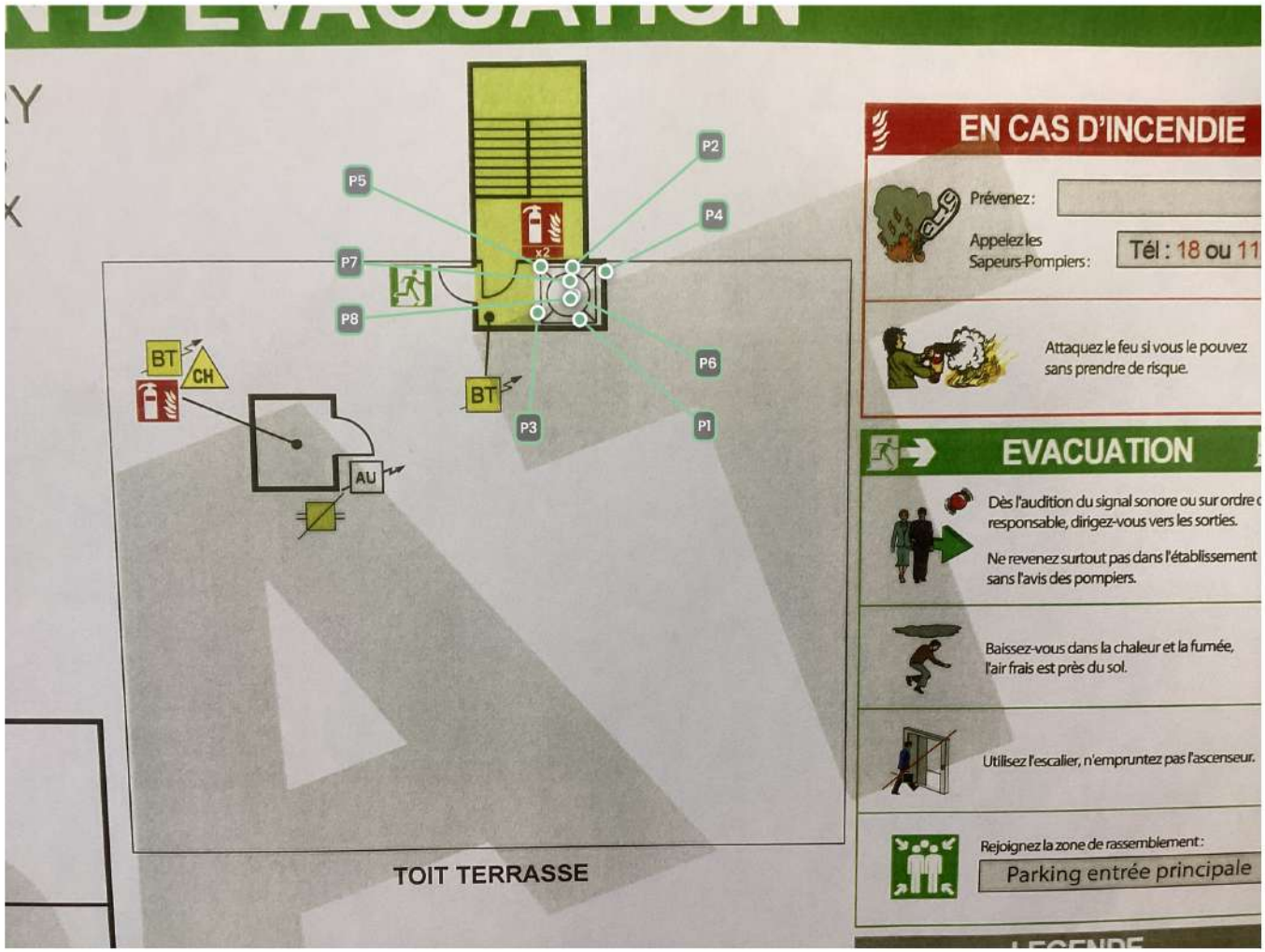
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	URSSAF RHONE ALPES 10 RUE DES CHAMPAGNES 73290 LA MOTTE SERVOLEX	
Localisation Machinerie ascenseur	Date visite	Le 08/09/2025
	Auteur	Laurent GREGIS
	N° dossier	25133660/S4/1
	Planche	1 / 6
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

Copyright BUREAU VERITAS

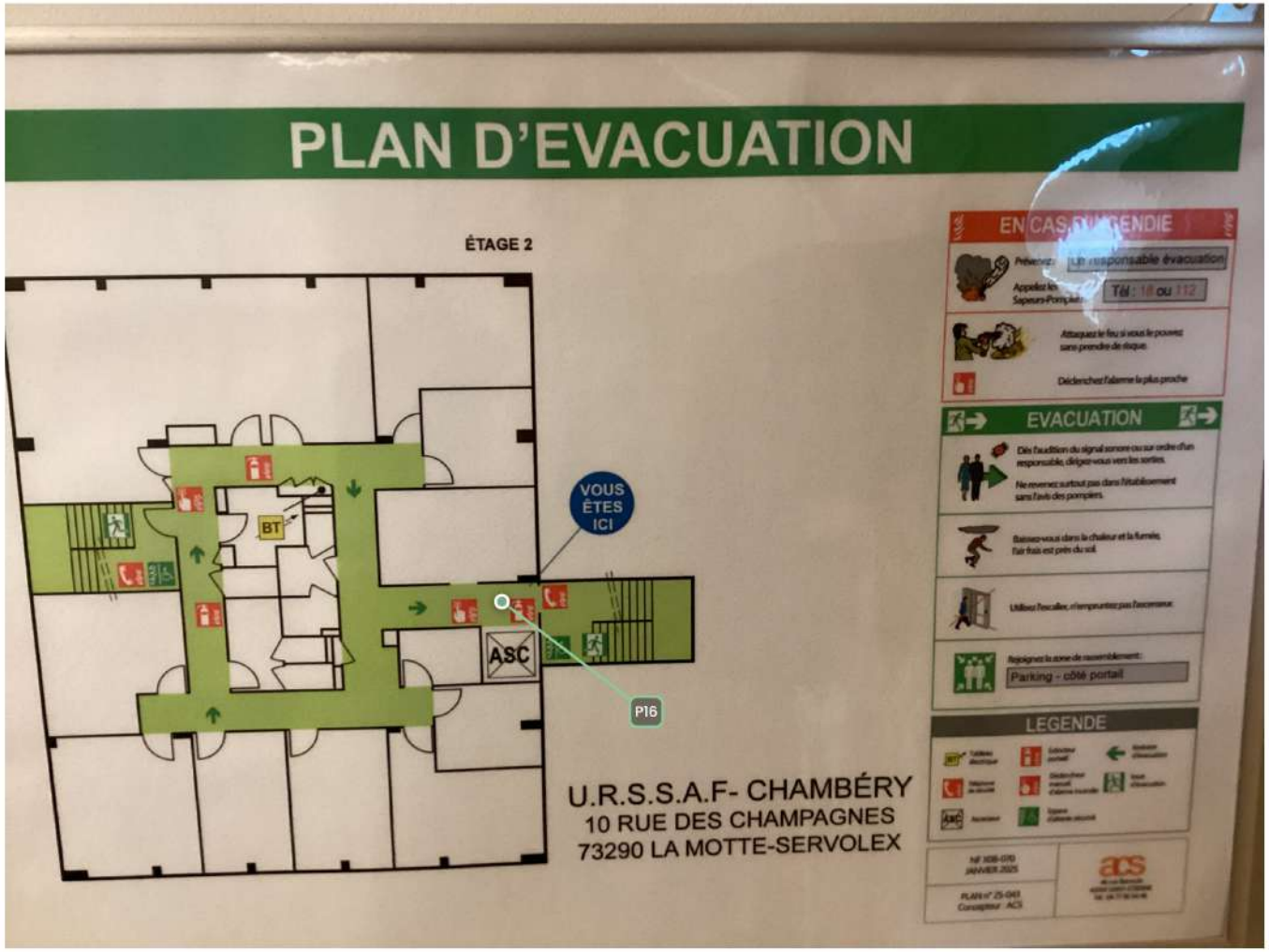
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	URSSAF RHONE ALPES 10 RUE DES CHAMPAGNES 73290 LA MOTTE SERVOLEX	
Localisation R+2	Date visite	Le 08/09/2025
	Auteur	Laurent GREGIS
	N° dossier	25133660/S4/1
	Planche	2 / 6
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

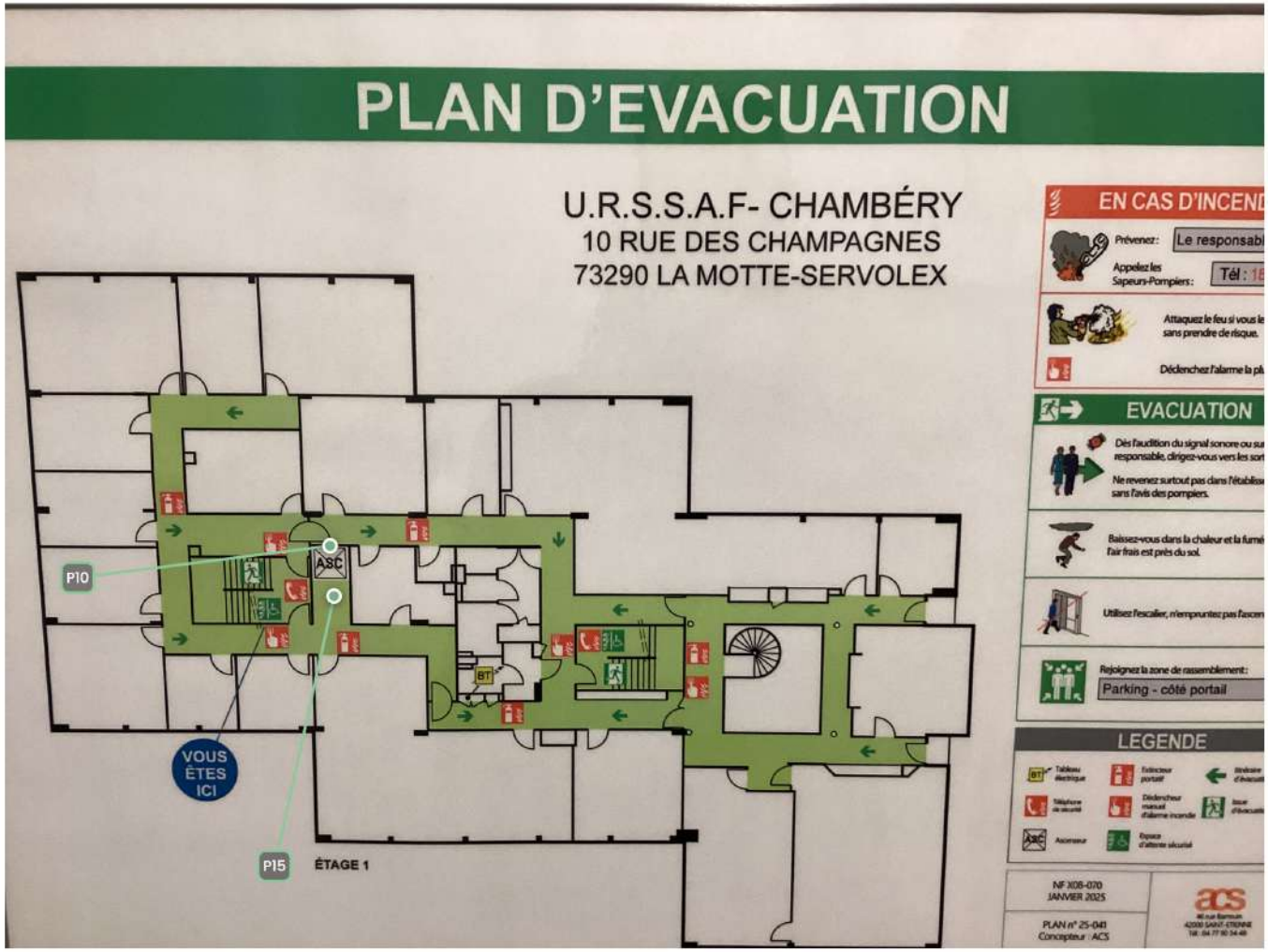


LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	URSSAF RHONE ALPES 10 RUE DES CHAMPAGNES 73290 LA MOTTE SERVOLEX	
Localisation R+1	Date visite	Le 08/09/2025
	Auteur	Laurent GREGIS
	N° dossier	25133660/S4/1
	Planche	3 / 6
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

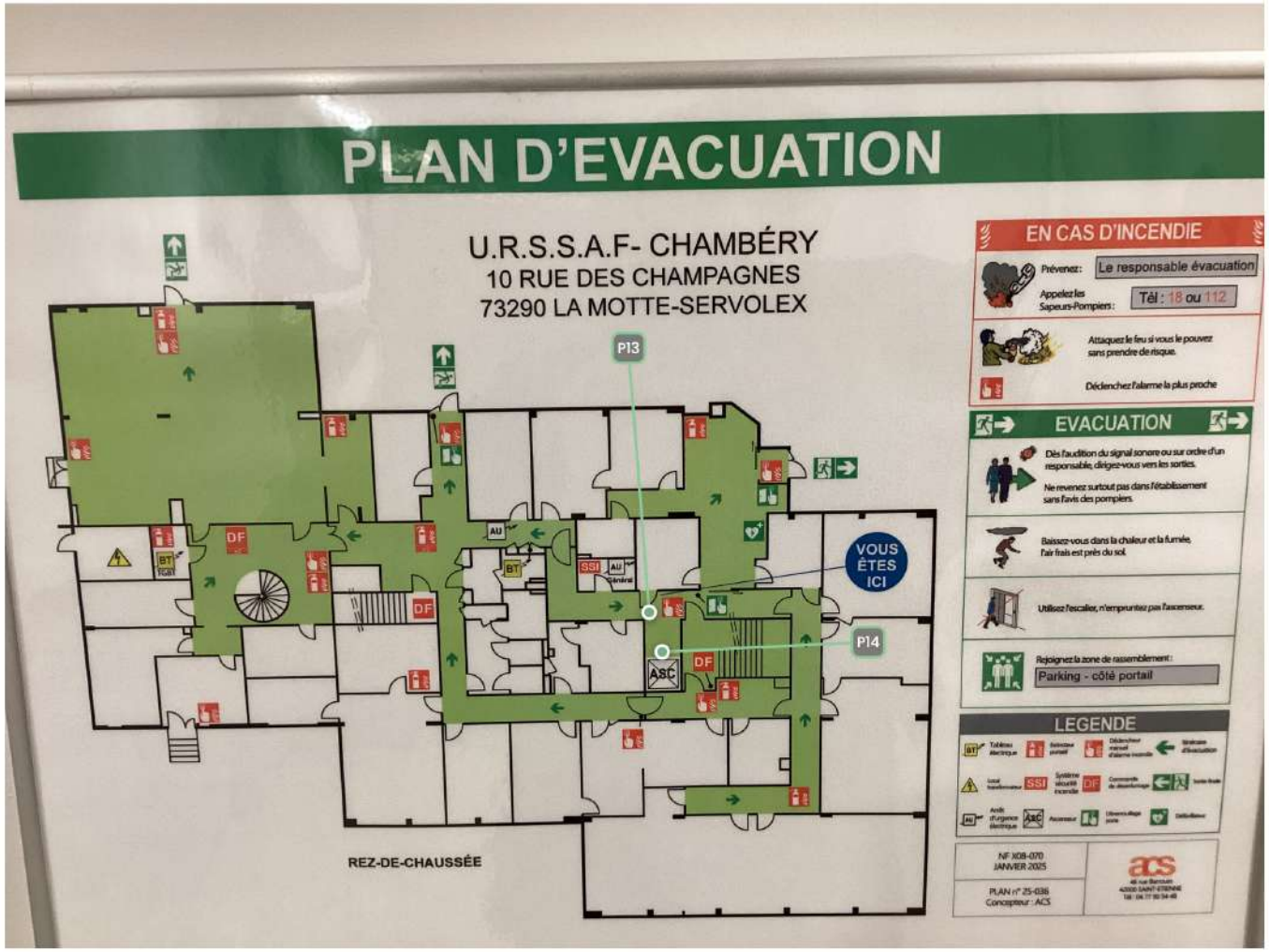
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	URSSAF RHONE ALPES 10 RUE DES CHAMPAGNES 73290 LA MOTTE SERVOLEX	
Localisation Rdc	Date visite	Le 08/09/2025
	Auteur	Laurent GREGIS
	N° dossier	25133660/S4/1
	Planche	4 / 6
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

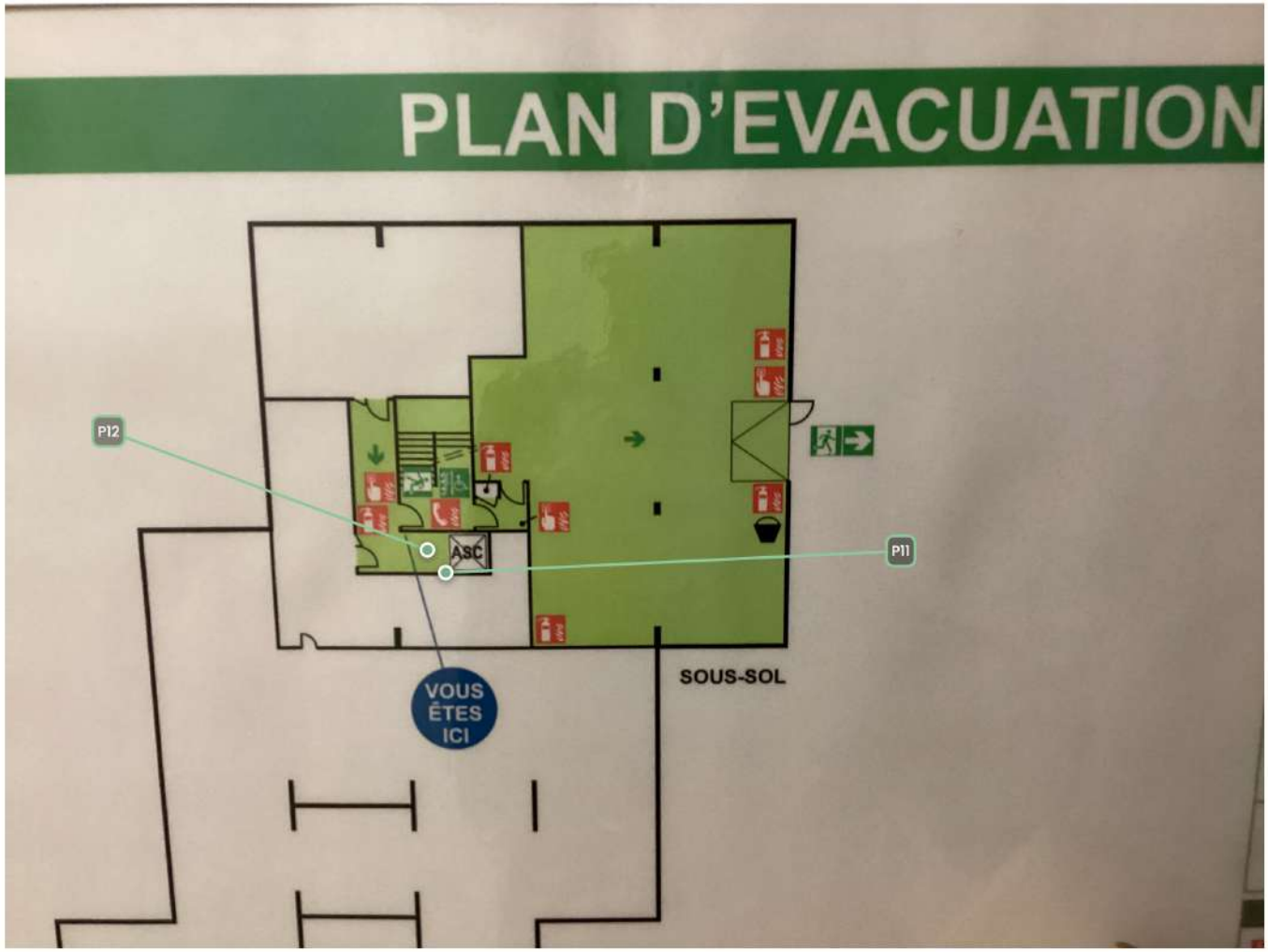


LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	URSSAF RHONE ALPES 10 RUE DES CHAMPAGNES 73290 LA MOTTE SERVOLEX	
Localisation Sous sol	Date visite	Le 08/09/2025
	Auteur	Laurent GREGIS
	N° dossier	25133660/S4/1
	Planche	5 / 6
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

Copyright BUREAU VERITAS

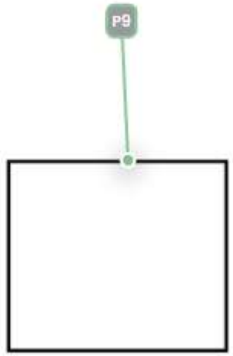
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	URSSAF RHONE ALPES 10 RUE DES CHAMPAGNES 73290 LA MOTTE SERVOLEX	
Localisation Trémie	Date visite	Le 08/09/2025
	Auteur	Laurent GREGIS
	N° dossier	25133660/S4/1
	Planche	6 / 6
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

Copyright BUREAU VERITAS

7.6. Rapport d'analyse du laboratoire

Il n'y a pas de rapport d'analyse annexé au rapport.